



**Prévention des risques liés à l'amiante
Encadrement de chantier
Sous-section 4**

**Amiante
Sous-section 4**

1/2

DUREE

5 jours - 35 heures.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Savoir appliquer et faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et un mode opératoire

PUBLIC CONCERNE

Personnel ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre les modes opératoires.

EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 8

PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.
- Avoir un certificat médical d'aptitude au port du masque, de moins de 12 mois.

PEDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques :

- Supports de cours, films.
 - Plateforme pédagogique pour les exercices pratiques.
- Livret remis à chaque stagiaire.

FORMATEUR

Formateur titulaire du diplôme de monitorat « Risques liés à l'exposition à l'amiante sous-section 4 – arrêté du 23 février 2012 ».

METHODE D'EVALUATION

Une évaluation est assurée tout au long du stage.

Un contrôle final est effectué à la fin du stage afin de valider la capacité du stagiaire à accomplir les tâches qui lui sont confiées, en sécurité.

VALIDATION

Une attestation de formation est transmise à l'employeur.

RECYCLAGE

3 ans.



**Prévention des risques liés à l'amiante
Encadrement de chantier
Sous-section 4**

**Amiante
Sous-section 4**

2/2

PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante.
- Effets sur la santé.
- Principales exigences réglementaires concernant le risque classique, la surveillance médicale, le droit de retrait, la gestion des déchets amiantés.
- Acteurs de la prévention.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ; localisation, identification.
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante.
- Diagnostics et repérages avant travaux.
- Techniques de captage des poussières.
- Gestion des déchets.
- Méthodes de travail et procédures adaptées à la protection des opérateurs et de l'environnement.
- Equipements de protection collective, critères de choix et suivi.
- Equipements de protection individuelle : contrôle, utilisation, limites, entretien.
- Techniques de décontamination.
- Contrôle sur chantier, prélèvements et analyses.
- Conduite à tenir en cas de découverte d'amiante, de situations d'urgence, de situations anormales.
- Transmission des informations et des instructions aux opérateurs.
- Mises en situation sur plateforme pédagogique.
- Test théorique et pratique de validation des acquis et corrigé.

Travaux pratiques sur plateforme pédagogique : 25% du temps de formation.

DOCUMENT DE REFERENCE :

Arrêté du 23 février 2012.